COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 25 octobre 2012 à 20 h 30

Etaient présents:

Mmes: ETIEN - GALY - JOLY - LAKRICHI - MARTY -.

MM.: BENAZECH - DUPONT - FABRE - MARIOJOULS - PUECH - RAYNAUD - ROQUES -

SERIEYS - SEVERAC - SIADOUS - TURLAIS.

Absents excusés et représentés : Mme PETIOT.

MM. DIMILTA et ENJALBERT.

Secrétaire de séance : Mme GALY Bernadette.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à løunanimité.

Facturation crèche

Suite à lærreur de saisie informatique commise sur le calcul du taux horaire, bien que la formule de calcul acceptée par les parents soit exacte, les factures qui ont été adressées aux familles pour la période de septembre 2011 à juillet 2012 sont erronées.

Le Conseil Municipal décide à løunanimité, døémettre une facture de régularisation. Toutefois, un échelonnement de la somme due pourra être négocié avec la Trésorerie de Roquecourbe.

Modification règlement intérieur crèche « Les Petits Troubadours »

Afin dœtre en conformité avec la lettre-circulaire de la CNAF, il convient dœpporter quelques modifications au règlement intérieur de la crèche notamment en ce qui concerne la fourniture du lait en poudre et la suppression du supplément pour les collations. Il convient également de modifier lœrticle 1 relatif aux conditions de préinscription.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve par 18 voix pour et 1 voix contre (M. Daniel DUPONT) la modification du règlement intérieur de la crèche.

Décision Modificative, budget eau-assainissement

Le Conseil Municipal décide à lœunanimité, les virements de crédits suivants :

Virements de crédits	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Installation mat. et outil technique	2315	43 000 þ		
Autres immos incorp.			208	43 000 þ

Adhésion de la Communauté de Communes «Sidobre-Val døAgoût» au Syndicat Mixte Hautes Terres døOc

Dans sa séance du 27 septembre 2012, le Conseil Municipal a autorisé la Communauté de Communes à adhérer au syndicat mixte qui aura pour compétence :

- en matière de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- en matière d@nimation territoriale.

Les statuts ayant été modifiés, le Conseil Municipal, à løunanimité, autorise la Communauté de Communes Sidobre-Val døAgoût à adhérer au Syndicat Mixte Hautes Terres døOc selon les conditions prévues dans la version définitive des statuts.

Cette délibération annule et remplace celle du 27 septembre 2012.

Transfert de voirie à la Communauté de Communes

Le Conseil Municipal valide, à lœunanimité, le transfert à la Communauté de Communes des voies communales énumérées ci-après :

- VC n° 20 (Hameau de la Massalarié) pour environ 200 mètres
- VC n° 15 et 18 (Hameau de Sept-Faux) pour environ 150 mètres
- VC n° 4 (Route de la Guimbernarié à Fontbonnette) pour environ 100 mètres
- VC n° 1 (du bas de la Route du Stade à la Rue du Ruisseau de Rivassel) pour environ 250 mètres
- VC n° 2 (Rue de la Guipalle) pour environ 1 km

Løordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.
